

Katrin Jadin,  
MR

*Département* Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la  
Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, et Secrétaire d'État aux  
Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre

*Sous-  
département* Environnement, Énergie, Mobilité et Réformes institutionnelles

*Titre* Le projet de la Région flamande d'optimiser la partie Nord du ring. (QO  
9283)

*Date de dépôt* 21/02/2012

*Langue* F

*Publication  
question*  [B058](#)

*Date  
publication* 26/03/2012, 20112012

*Statut  
question* Réponses reçues

*Date de délai* 23/03/2012

*Question* La Région flamande souhaite optimiser la partie Nord du ring de Bruxelles, qui se trouve en très grande partie sur son territoire. À cet effet, elle a commandé un rapport stratégique d'incidence environnementale (MER) pour évaluer cinq options envisagées. L'une de celles-ci, qui consisterait à répartir le trafic sur deux niveaux, grâce à la construction d'un tunnel, obtient, d'après ce rapport, le meilleur score sur le plan environnemental. Or, Greenpeace Belgique a vigoureusement réagi à ces conclusions, que l'ONG considère "fausses" et "mensongères", et "destinées à faire passer une thèse que veut démontrer le gouvernement flamand". Greenpeace estime qu'une meilleure répartition du trafic est exclue de tout plan et que l'élargissement du ring amènera automatiquement plus de trafic. La Région de Bruxelles-Capitale, dont l'objectif est de réduire la pression automobile à Bruxelles de 20% d'ici à 2020, considère les options choisies par la Région flamande comme "irréalistes". 1. Quelle grille de lecture effectuez-vous quant à cette problématique et aux différents points de vue qui s'y confrontent? 2. Envisagez-vous d'aborder le sujet lors d'une prochaine conférence interministérielle?

*Statut* 1 réponse normale - normaal antwoord - Réponse publiée

*Publication  
réponse*  [B063](#)

*Date  
publication* 02/05/2012, 20112012

*Réponse* L'honorable membre n'ignore pas qu'il est bien du ressort des Régions de gérer leur infrastructure routière. À ce titre, la Région flamande a toutes les compétences pour choisir la solution technique qu'il lui paraît optimale. De plus, les

Régions concernées peuvent convenir directement entre elles d'accord bilatéraux et de modalités qui leur conviennent. 1. La gestion des flux du trafic pourrait s'appuyer sur une autre répartition du trafic dans le cadre de la mise en place d'un péage routier. Cette problématique fait l'objet de concertations entre toutes les autorités régionales et fédérale. 2. Si les Régions concernées le souhaitent, je suis favorable à toute collaboration dans le cadre de la Conférence interministérielle.